



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Rapport

Élection à la présidence et à la vice-présidence de la
Commission

Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n ° 177-20221207

2022

Séance du mardi 6 décembre 2022

Mandat : Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission (Décision de la Commission de l'Assemblée nationale le 2 décembre 2022)

Membres présents :

M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata)

M. Émond (Richelieu)

M. Fortin (Pontiac)

M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac)

M. Poulin (Beauce-Sud)

M^{me} Setlakwe (Mont-Royal–Outremont)

M^{me} Tremblay (Hull)

Autre députée présente :

M^{me} Roy (Montarville), présidente de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 04, M^{me} Roy (Montarville) déclare la séance ouverte.

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

M^{me} Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) propose la motion suivante :

QUE M. Fortin (Pontiac) soit élu président de la Commission.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M^{me} la présidente déclare M. Fortin (Pontiac) élu président de la Commission.

M. Fortin (Pontiac) prend ses fonctions à la présidence.

ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE

M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac) propose la motion suivante :

QUE M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) soit élue vice-présidente de la Commission.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. le président déclare M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) élue vice-présidente de la Commission.

À 16 h 07, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Philippe Brassard

André Fortin

PB/jd

Québec, le 6 décembre 2022